

## Rapport d'activités 2017-2018

### 1 – 2017/2018: PROSIMAR s'implique dans la lutte contre les chenilles processionnaires du pin.

Face à la recrudescence observée des nids de chenilles processionnaires dans nos pins, PROSIMAR a engagé en 2014 une première phase en distribuant gratuitement à ses adhérents 150 nichoirs à mésanges. En 2015, nous avons pris l'initiative d'acheter 50 pièges à phéromones et de les proposer à nos adhérents au prix coûtant de 20€. A ce jour, 48 pièges ont été distribués et installés. La recrudescence de chenilles processionnaires observée en mars-avril 2017 montre que ces moyens sont totalement insuffisants.

PROSIMAR a écrit le 19 mars 2017 à l'Agence Régionale de Santé (ARS Pays de Loire) qui a répondu le 4 avril, renvoyant vers les municipalités et la FDGDON44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles - Polleniz), mais précisant tout de même : « *en France métropolitaine, la chenille processionnaire du pin ne fait pas l'objet d'une réglementation instaurant une lutte obligatoire, car l'espèce n'est pas classée au titre de la santé publique. En conséquence de quoi, l'Etat et les collectivités n'ont aucun pouvoir pour imposer une lutte, ni obligation de la prendre en charge.* » Bref, adressez-vous aux mairies pour organiser une lutte collective...

L'objectif n'est pas d'éradiquer les chenilles, mais de limiter leur prolifération afin de diminuer les risques sanitaires et les dégâts aux arbres et peuplements forestiers.

PROSIMAR a écrit aux maires de St Nazaire, Pornichet et La Baule le 29 mars 2017 pour leur demander de déclencher une opération d'épandage, en faisant une demande commune dérogatoire au préfet, deux mois avant l'opération, comme prévu dans les textes.

Malgré des échanges réguliers d'information avec la conseillère municipale et le chef de service chargés de l'environnement depuis 3 ans, nous n'arrivons pas à obtenir une décision des maires pour agir sur la globalité du territoire, malgré une sensibilisation plus grande en 2018 du côté de Pornichet et Saint-Nazaire !

Nous continuons à distribuer gratuitement à nos adhérents les recharges de phéromones.

Rappelons aussi les dégâts des frelons asiatiques, inscrits sur la liste des 37 espèces exotiques envahissantes préoccupantes de l'Europe, et l'obligation de la destruction des nids et essaims par les autorités conformément au décret n° 2017-595 du 21 avril 2017.

### 2 - la sécurité routière et le stationnement,

Une grande partie de nos demandes ont été satisfaites après concertation avec l'adjoint chargé de la circulation. Le stationnement unilatéral largement appliqué est une amélioration efficace. Mais pourquoi n'avoir pas suivi nos préconisations sur le Bd de l'Océan : mise en stationnement unilatéral en épi et suppression du côté mer ? Cela n'aurait rien coûté par rapport à l'aménagement actuel !

Ralentir l'entrée/sortie de ville des Jaunais est une demande depuis des années, car cette zone se situe au creux de deux descentes en ligne droite : toujours rien. Les bonnes relations entre Pornichet et Saint Nazaire devraient pourtant faciliter les choses.

Les chicanes avenue de Rangrais ont été réalisées, et leur efficacité sera observée cet été.

L'interdiction de tourner à gauche à l'intersection Cavaro/Chênes verts a été décidée sans concertation et PROSIMAR souhaite un nouvel aménagement qui n'oblige pas à aller jusqu'au rond-point Cavaro/Ormeaux.

Il reste encore un gros travail à réaliser pour mettre la circulation en accord avec les exigences réglementaires (*Loi 2005-102 du 11 février 2005 : accessibilité de la voie publique aux personnes handicapées et par extension aux familles avec voitures d'enfants et poussettes*) ou les pratiques modernes de circulations douces...

Par courrier en date du 20.04.2017, M. le Maire a sollicité notre avis sur le « Projet de Ville ». Le CA s'est réuni spécialement sur ce sujet en mai, et a transmis un courrier le 22.05.2017 en 7 points pour ce qui concerne Ste Marguerite :

**I. Aménagement de la « zone Caravelle »**, avenue du Littoral, depuis l'avenue des Violettes jusqu'à l'avenue des Roses, avec une réalisation allant au-delà d'un plateau à vitesse réduite au carrefour de l'avenue des Violettes. Cette zone est pratiquée par tous les habitants du quartier (Café-journaux ; boulangerie ; pharmacie ;

professionnels de santé, etc...): ce premier aménagement pourrait préfigurer un projet plus ambitieux « *centre de quartier Ste Marguerite* » depuis l'accès au Parc de la Pointe de Congrigoux (face à l'avenue des Bleuets) jusqu'à l'avenue de la Villès Babin et devrait même relier cette zone avec les commerces de l'avenue des Pins (La Poste, alimentation, services, marchés...).

- II. **Aménagement du Boulevard de l'Océan**, comme cela a été fait à la Pointe du Bé : c'est un facteur d'attrait de la plage de Ste Marguerite et des promenades à ses abords, ce qui n'est pas vraiment le cas actuellement. Contribuer ainsi à l'image touristique...
- III. **Circulation** : maîtrise du stationnement et de la vitesse. Plan pour les circulations douces. Une attention particulière est à porter sur l'entrée de ville des Jaunais, l'avenue de Rangrais, les avenues des Ormeaux, de Cavaro, des Chênes Verts, l'avenue du petit Canon...
- IV. **Importance des espaces verts** : cette caractéristique du quartier est à préserver et développer. Elle est souvent mise à mal par la densification des constructions. Outre la sauvegarde des arbres anciens « de haute tige » qui contribue à cette caractéristique, un programme pluri-annuel de préservation contre les chenilles processionnaires du pin est nécessaire.
- V. **Habitat** : affirmer le caractère pavillonnaire et faire respecter le règlement d'urbanisme concernant les clôtures ajourées, avec des « haies vertes ».
- VI. **Rendre l'AVAP plus visible**, avec un plan de valorisation de l'existant : maisons remarquables, caractères des avenues favorables aux circulations douces et à la promenade avec de la verdure et de la biodiversité.
- VII. **Plages de Ste Marguerite et Bonne Source** : affirmer l'orientation des usages et les caractéristiques des plages, pour encadrer les activités commerciales avec des objectifs bien identifiés (limitation de l'activité de restauration et interdiction de boissons alcoolisées).

### 3 - avenues du « **lotissement Mercier** »

Ces avenues privées étant ouvertes au public (et théoriquement interdites à la circulation automobile sauf riverains), les principales ornières ont été effectivement rebouchées par les services municipaux début 2018 (cf notre courrier du 15.08.2015). Un consensus est de leur garder leur caractère champêtre pour les promeneurs...

### 4 - le suivi de l'urbanisme, des permis de construire....

La **modification alléguée** du PLU visant à supprimer ou réduire des espaces boisés classés EBC nous a conduits à porter un recours avec l'Association de Bonne Source et plusieurs riverains de l'avenue des Evens.

PROSIMAR a participé à l'Enquête publique de juin-juillet 2017, concernant la modification alléguée et la modification n°6.

PROSIMAR s'interroge sur la maîtrise du PLU dans le PLUi sous contrôle de la CARENE et sur les objectifs de production de logement à Pornichet au rythme de 150 constructions/an pendant 6 ans. *Voir le bulletin PROSIMAR n°14.*

Enfin, autant que possible, PROSIMAR surveille l'affichage des permis de construire et répond toujours aux sollicitations de ceux qui subissent le voisinage d'un projet inadapté. Citons :

- Avenue des Gentianes
- Camping des Lorientes, avenue des Lorientes
- Lotissement Priminvest, avenue des Lorientes
- Avenue des Camélias
- Division avenue de la Pépinière
- ...

L'espace réservé au PLU pour un parking au coin des avenues de Bonne Source et Villès Chevissens est occupé par des bungalows, et l'abondance avenue de Bonne Source est assez inesthétique. Le camping BEL AIR aurait proposé un schéma d'aménagement : à surveiller...

### 5- Club Bel Air. Plage Bonne Source.

PROSIMAR a été sollicité par des riverains inquiets de l'ampleur des installations sur la plage, et de leur utilisation principale non pas en club de plage, mais en bar annexe du « Camping Bel Air ». PROSIMAR a participé à une réunion à la mairie, et une lettre a été envoyée pour confirmer ces craintes. Un permis de construire modificatif a été déposé et appliqué en juin 2017.

Le risque d'apparition d'une zone de restauration non prévue dans la concession revient encore cette année avec la modification de la période d'exploitation ( PC modif. 16T1124M02) du 15 mars au 14 novembre...Pour un club de plage ?

Notons que les concessions de plage par la Mairie ont conduit dans bien des cas à une augmentation de l'emprise sur la plage (Tibidabo, Bel Air...)

## **6 - L'AVAP de PORNICHET**

PROSIMAR est l'un des représentants associatifs dans la commission locale qui a vocation à faire un bilan annuel de l'AVAP. Elle s'est réunie pour la 1<sup>e</sup> fois début juin 2016. Pas de réunion en 2017. On a relancé la Mairie pour organiser une réunion en 2018.

## **7 - des contacts étroits avec les autres associations environnementales**

PROSIMAR, confrontée à un environnement beaucoup plus large que la Commune de Pornichet, est adhérente à la Fédération Presqu'île Environnement, et entretient des relations directes avec les deux autres associations de Pornichet (APSVP et Bonne Source) ainsi que l'association ELV Estuaires Loire Vilaine, le GRSB de La Baule et l'ASPEN du Pouliguen.

## **8- Forum des Associations de Pornichet**

PROSIMAR a participé au Forum des associations de Pornichet le 9 septembre 2017, sur un stand commun avec les deux autres associations.

## **9- Réunion de Printemps PROSIMAR**

N'ayant pu l'organiser en 2016, PROSIMAR a renoué avec une pratique amicale autour d'un apéritif dans le jardin de la chapelle Ste Marguerite le 22 avril 2017. Plusieurs dizaines d'adhérents se sont retrouvés, et cette réunion a permis d'accueillir les nouveaux adhérents de la partie de la plage de Bonne Source sur Ste Marguerite.

Pas de réunion organisée en 2018.

## **8- Eoliennes : Recours juridiques.**

Vous avez été tenus au courant des différents recours portés par les associations du Collectif Défense de la Mer, auprès du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, et enfin du Conseil d'Etat, où nous attendons le résultat de notre dernier recours, dont la recevabilité a été admise.

Il semble que le Gouvernement commence à prendre conscience de ce que représente l'éolien en mer comme gabegie en France. La renégociation des tarifs annoncée à grand coup de « com » est totalement arbitraire, et l'annonce du Président Macron fait fi non seulement des recours, mais aussi des enquêtes publiques en cours (Yeu-Noirmoutier) ou même pas encore lancée (Le Tréport) ! Par contre, le ministère a suspendu le projet du Touquet... Qui respecte quoi ?

## **11- bulletins et réunions**

En 2017, PROSIMAR a diffusé trois Bulletins d'information à tous ses adhérents. des courriers électroniques ont été régulièrement adressés aux adhérents dont la majorité a communiqué leurs adresses e-mail, mais il subsiste une vingtaine d'adresses mail erronées. Le bulletin n°14 a été diffusé en janvier, le n°15 en juillet et le n°16 en décembre 2017.

Le n°17 a été diffusé en avril 2018.

Notre Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2017, et déjà 4 fois en 2018.

## **12- Entretien avec Mr le Maire**

A notre demande, Mr le Maire entouré de quelques adjoints, nous a reçus le 24 Avril 2018. Ont été abordés les points suivants :

- Lutte contre les chenilles processionnaires : J.C. PELLETEUR nous informe qu'il a contacté ses collègues de St NAZAIRE et La BAULE pour connaître leur position sur un épandage par hélicoptère. La ville de St NAZAIRE serait d'accord mais il reste à financer cette opération (environ 40 000 € par passage, 2 passages indispensables)
- AVAP : relance pour la réunion annuelle de la commission, qui n'a pas eu lieu en 2017. Mr le Maire s'engage pour une réunion à la rentrée de Septembre 2018.

- La proposition d'aménagement du Bd de l'Océan, présentée lors du Forum des Associations, et lors d'un précédent bulletin, ne peut faire l'objet d'un projet à court terme de la Municipalité en fonction des investissements déjà réalisés sur Ste Marguerite.
- Nous avons exprimé notre satisfaction sur les améliorations liées à la circulation et à la sécurité, avec quelques réserves sur les places de stationnement près de la pharmacie (trop près du mur), sur l'interdiction de tourner à gauche Chênes Verts/Cavaro, et enfin sur le stationnement du Bd de l'Océan (proposition en épi non retenue)
- Nous avons rappelé au Maire pourquoi un recours a été déposé contre la révision allégée qui supprime des espaces boisés classés.
- L'entretien s'est terminé par l'invitation à Mr le Maire pour notre prochaine Assemblée Générale

### 13- PLUi - CARENE

Plusieurs membres du Conseil d'Administration ont participé aux réunions de la CARENE sur le PLUi. Comme association locale d'usagers agréée, nous avons demandé par lettre à la CARENE, en date du 23.04.2018, à être associé à la rédaction du PLUi, notamment pour tout ce qui concerne SAINTE MARGUERITE. Malgré des relances téléphoniques, nous attendons encore une réponse. Les objectifs de la CARENE s'imposent aux communes en matière d'urbanisme, et il est important d'être présent tout au long du processus d'élaboration du PLUi.

### SITUATION FINANCIERE :

	31/12/2017
Compte courant	2 280,08
Livret	26 056,87
<b>Total :</b>	<b>28 336,95</b>

